



Bulletin Officiel

N° 5457 Lundi 09 Octobre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »	2-8
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</u>	
SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -	8-11
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL</u>	
SOTIPAPIER	12-16
<u>PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA</u>	
<u>BANQUE DE LA TUNISIE</u>	17-18
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -AGO -	19
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -AGE -	19
<u>COURBE DES TAUX</u>	20
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	21-22
<u>ANNEXE I</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016</u>	
- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -	

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/P/M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2017..

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« SOTIPAPIER »

Société Anonyme au capital de 26 105 500 dinars devisé en 23 950 000 actions de valeur nominale 1.090 dinar entièrement libérées.

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SOTIPAPIER de 26 105 500 dinars à 30 456 415.940 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 22/05/2017, a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société SOTIPAPIER d'un montant de 14 968 747.500 TND, composé d'un montant nominal de 4 350 915.940 TND majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND pour le porter de 26 105 500 TND à 30 456 415.940 TND, et ce, par l'émission de 3 991 666 nouvelles actions émises au prix de 3.750 TND, soit 1.090 TND de valeur nominale et 2.660 TND de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

SOTIPAPIER procédera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une seconde étape : à limiter le montant total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- financer la stratégie d'investissement qui repose sur une augmentation de la capacité de production du produit TESTLINER, visant entre autres une substitution à l'importation, et une amélioration de la qualité du papier afin de favoriser l'activité export. La société prévoit ainsi d'augmenter sa production totale de 55 000 tonnes par an à 80 000 tonnes.
- améliorer la trésorerie de la société.

- Suite -

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de SOTIPAPIER sera augmenté de 4 350 915.940 TND, majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND par souscription en numéraire et par émission de 3 991 666 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 3 991 666 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 1.090 TND
- Prime d'émission : 2.660 TND
- Prix de souscription : 3.750 TND
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative
- Parité : 01 action nouvelle pour 06 actions anciennes

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission va être opérée au prix de trois dinars sept cent cinquante millimes (3.750 TND) par action, soit un dinar quatre-vingt-dix millimes (1.090 TND) de valeur nominale et deux dinars six cent soixante millimes (2.660 TND) de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOTIPAPIER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 3 991 666 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) anciennes et ce, du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/10/2017** au **17/11/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3.750 TND, représentant un nominal de 1.090 TND et une prime d'émission de 2.660 TND.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08 003 0005132010490 34** ouvert auprès de la Banque BIAT agence Centre d'Affaires de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/10/2017** à 17H à BIATCapital ou CGF.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BIATCapital ou CGF), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Tunisie Clearing, et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 23 950 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (3 991 666 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions (article 29 des statuts).

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOTIPAPIER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 23 950 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOTIPAPIER inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **09/10/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 3 991 666 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630031» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630023» durant la période de souscription préférentielle soit du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0979 en date du 31/08/2017, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOTIPAPIER (13, rue Ibn Ab Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie) ; de BIATCapital intermédiaire en bourse, (Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis) et CGF, intermédiaire en bourse, (17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira -Les Jardins du Lac II) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2017 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

**PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES
ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DE LA TUNISIE**

1. LES PARTIES AU PACTE

Identité des actionnaires	Adresse	N° CIN / RC
Fatma SAAD Vve EL FEKIH	8, Avenue Taieb Mhiri – Nabeul	00050881
Amel EL FEKIH	10, Rue Mehdi Ben Toumert – Mégrine Coteaux	00050882
Khaled EL FEKIH	5, Rue Mokhtar Laghmani – El Menzah 7	00054216
Mohamed Salah EL FEKIH	Avenue Dali Jazi – Nabeul	00050883
Henda EL FEKIH	8, Avenue Taieb Mhiri – 8000 Nabeul	00053784
Saloua EL FEKIH	Rue Abdelkader Boudhrioua – Korba	00052512
Les Grands Moulins de Nabeul, société anonyme représentée par son President Directeur Général Khaled EL FEKIH	46, Rue Hedi Chaker – 8000 Nabeul	B119371997

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **BANQUE DE TUNISIE**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **180 000 000 actions**

3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.

Le pacte a été conclu le 02 Octobre 2017, et ce pour une période de cinq ans. Il est renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes annuelles, sauf préavis adressé par l'une des parties sous la forme de Lettre recommandée avec accusé de réception, et ce, six mois avant la fin de la période en cours.

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :

- Suite -

Identité des actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote
Héritiers Abdellatif EL FEKIH : Fatma SAAD Vve EL FEKIH (Part dans les actions 1/8) Amel EL FEKIH (Part dans les actions 1/8) Khaled EL FEKIH (Part dans les actions 1/4) Mohamed Salah EL FEKIH (Part dans les actions 1/4) Henda EL FEKIH (Part dans les actions 1/8) Saloua EL FEKIH (Part dans les actions 1/8)	13 762 200	7.645%
Henda EL FEKIH	31 100	0.017%
Mohamed Salah EL FEKIH	16 964	0.009%
Les Grands Moulins de Nabeul	4 167 002	2.315%
Total	17 977 266	9.987%

5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

- **Acquisition – Cession des actions** : l'acquisition par chacun des signataires du Pacte d'actions Banque de Tunisie à la bourse est libre, sous réserve d'en informer les autres signataires à posteriori. Au cas où l'un des signataires du pacte se voit, pour des raisons qui lui sont propres, dans l'obligation de céder tout ou partie de sa participation (actions ou droits y rattachés), il doit impérativement en informer les autres actionnaires quinze jours au moins avant la mise à l'offre de ses titres en bourse, en précisant la quantité et le prix d'introduction. Un tel vendeur s'engage à privilégier l'acquisition de ses actions ou droits y rattachés par un autre signataire du pacte.
- **Vote lors des Assemblées Générales** : les signataires s'engagent à rechercher à harmoniser leur vote lors de la tenue des Assemblées Générales des actionnaires et à définir une position consensuelle sur les points de l'ordre du jour retenu. Ils s'efforceront à cette occasion de prendre en considération l'intérêt collectif des actionnaires.
- **Portée du pacte** : les dispositions du présent pacte s'appliquent aux soussignés et lient les héritiers, successeurs et ayant-droits des signataires du pacte. Leurs représentants légaux, successeurs, héritiers et ayant-droits seront tenus solidairement entre eux de respecter les dispositions des présentes.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Néant

7. SIGNATAIRE(S)

Le 02 Octobre 2017

Fatma SAAD Vve EL FEKIH

Amel EL FEKIH

Khaled EL FEKIH

Mohamed Salah EL FEKIH

Henda EL FEKIH

Saloua EL FEKIH

Les Grands Moulins de Nabeul, société anonyme représentée par son **President Directeur Général Khaled EL FEKIH**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2017, à 10h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2016.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2016.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2016.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice
10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016.
11. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs
12. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
13. Désignation des membres du comité permanent d'audit interne.
14. Désignation des Commissaires aux comptes.
15. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs et le PDG dans d'autres sociétés.
16. Pouvoirs pour les formalités.

2017 - AS - 5243

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2017, à 11h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'activité de l'entreprise.
2. Amendement des statuts.
3. Pouvoirs pour les formalités.

2017 - AS - 5244

AVIS

COURBE DES TAUX DU 09 OCTOBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,293%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,293%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,344%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,396%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,447%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,471%	999,277
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,499%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,551%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,757%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,938%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,949%	995,713
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,989%	934,222
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,049%	992,343
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,275%	983,190
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,439%	974,959
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,499%	978,209
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,485
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,864%	968,020
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,958%	997,223
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,060%	941,579
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,326%	941,061
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		936,681
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,403%	933,833
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,410%	930,912
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,417%	928,366
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,469%	928,222
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,486%	924,177
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,498%		940,004
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,641%	932,977
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,722

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,388	169,437		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,621	114,659		
3 UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,080	98,110		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,163	100,187		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,100	15,105		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,386	110,423		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
7 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,551	1,553		
8 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,667	108,755		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
9 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,231	41,242		
10 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,768	55,781		
11 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,088	118,197		
12 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,374	113,451		
13 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,451	139,594		
14 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,592	519,088		
15 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,535	118,562		
16 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	128,107	128,268		
17 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	139,055	139,401		
18 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,891	121,095		
19 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,559	106,812		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	155,849	155,807		
21 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,446	93,525		
22 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,080	99,138		
23 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,614	150,887		
24 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,108	133,284		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,197	100,692		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	101,592	101,241		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,305	21,365		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 295,894	2 295,722		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,503	121,605		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,911	153,121		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	163,850	163,957		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,843	16,890		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	En liquidation	En liquidation		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 251,156	5 256,864		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,656	2,626		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,298	2,282		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,226	1,214		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,103	1,101		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,115	1,109		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,115	1,106		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,084	117,240		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,737	119,731		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	1003,389	999,930		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,433	10,533		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,179	107,213
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,293	102,320
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,307	104,338
49 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,525	101,560
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	103,239	103,279
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,315	106,346
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,740	103,777
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,024	101,049
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,959	102,975
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	101,427	101,454
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,288	103,321
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,618	102,648
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,924	105,960
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,185	104,218
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,137	103,167
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,831	101,863
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,427	103,453
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,836	101,875
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,048	103,082
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,505	104,533
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,966	102,003
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,084	102,118
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,495	104,524
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,637	101,666

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,526	10,529
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,783	102,818
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,181	103,220
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,088	104,115
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,342	10,346

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,062	58,164
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,393	101,529
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,479	17,499
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	293,851	293,890
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,804	29,810
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 316,097	2 312,305
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,068	71,141
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,607	54,623
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,547	104,751
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	90,830	91,065

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,767	10,775
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,498	11,521
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,199	14,221
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,590	12,642
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,788	13,796
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,160	12,173
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	148,623	148,860
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,164	141,219
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,074	9,090
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,596	102,865
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	86,001	85,932
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,252	88,050
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,437	96,365
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,835	97,089
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,840	95,688
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,247	10,256

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	104,334	103,019
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	150,221	148,695
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,058	107,100
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,106	104,914
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,140	205,861
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,966	185,982
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,618	157,807
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,332	22,368
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	141,312	140,849
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	119,947	119,986
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 920,377	8 865,711
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	81,556	81,202
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	992,068	989,603
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5586,479	5607,922
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5023,811	5009,838
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,738	100,818

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,951	113,216
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 810,735	10 820,461

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société PANOBOIS », l'ouverture au public des fonds « FCPR NETINVEST POTENTIEL », « FCPR AZIMUTS » et « FCPR MAXULA JASMIN », le retrait d'agrément des Fonds « FCPR TUNIS INFORMATION TECHNOLOGY FUND II » et « FA IKDAM II » et l'agrément de liquidation du « FCPR MAX-JASMIN », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
74.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
77.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
78.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
79.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
80.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
81.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
82.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
83.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
84.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
85.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
86.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
87. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
88.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
89.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
90.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
91 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000

96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 octobre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Anis LAADHAR (AMC Ernst & Young) et Mr Fadhel JAOUA (Financial Auditing & Consulting).

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	Notes	2016	2015
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 471 897	8 471 273
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 448 848)	(8 395 038)
	III.1	23 049	76 234
Immobilisations corporelles		179 711 430	177 176 041
- Amortissements des immobilisations corporelles		(164 423 062)	(162 834 059)
	III.1	15 288 367	14 341 982
Immobilisations financières		10 680 447	10 703 681
- Provisions sur immobilisations financières		(8 234 143)	(6 190 517)
	III.2	2 446 304	4 513 165
Total des actifs immobilisés		17 757 720	18 931 381
Total des actifs non courants		17 757 720	18 931 381
Actifs courants			
Stocks		29 900 991	36 666 698
-Provisions pour dépréciation des stocks		(1 121 571)	(962 086)
	III.3	28 779 421	35 704 612
Clients et comptes rattachés		39 856 664	39 286 042
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(27 261 745)	(16 594 604)
	III.4	12 594 919	22 691 439
Autres actifs courants		16 546 059	22 908 753
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(5 714 642)	(1 163 165)
	III.5	10 831 417	21 745 588
Placements et autres actifs financiers	III.6	1 740 649	114 807
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	2 196 317	1 529 210
Total des actifs courants		56 142 723	81 785 656
Total des actifs		73 900 442	100 717 037

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 741 764	7 753 164
Résultats reportés		(175 303 778)	(172 332 849)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(150 241 306)	(147 258 977)
Résultat de l'exercice		(49 661 840)	(2 970 929)
Total des capitaux propres	III.8	(199 903 146)	(150 229 906)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	41 757 051	59 626 979
Autres passifs non courants	III.10	845 149	844 649
Provisions pour risques et charges	III.11	7 738 982	4 693 983
Total des passifs non courants		50 341 182	65 165 611
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	9 108 937	10 409 405
Autres passifs courants	III.13	71 890 480	62 486 554
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	142 462 989	112 885 372
Total des passifs courants		223 462 406	185 781 332
Total des passifs		273 803 588	250 946 943
Total des capitaux propres et des passifs		73 900 442	100 717 037

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15	41 729 238	88 744 267
Autres produits d'exploitation	III.16	251 864	1 008 660
Total des produits d'exploitation		41 981 102	89 752 927
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		10 533 466	(4 049 627)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	16 848 587	53 239 751
Charges de personnel	III.18	24 592 862	26 691 141
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	22 089 284	2 359 765
Autres charges d'exploitation	III.20	3 736 680	5 234 182
Total des charges d'exploitation		77 800 879	83 475 211
Résultat d'exploitation		(35 819 777)	6 277 715
Charges financières nettes	III.21	13 472 662	12 096 639
Produits des placements	III.22	10 258	-
Autres gains ordinaires	III.23	2 355	3 005 675
Autres pertes ordinaires	III.24	293 220	7 814
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(49 573 047)	(2 821 063)
Impôt sur les bénéfices	III.25	88 793	149 866
Résultat des activités ordinaires après impôt		(49 661 840)	(2 970 929)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(49 661 840)	(2 970 929)
Résultat net de la période		(49 661 840)	(2 970 929)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		(49 661 840)	(2 970 929)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période close le	
		31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(49 661 840)	(2 970 929)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions	III.26	22 329 521	2 504 665
- Variations des :			
Stocks	III.27	6 765 706	(2 436 725)
Créances	III.28	(570 622)	639 016
Autres actifs courants	III.29	6 362 695	(10 878 873)
Placements et autres actifs financiers	III.30	(1 625 842)	71 948
Fournisseurs et autres dettes	III.31	16 906 813	17 078 664
- Transfert de charges	III.32	486 249	(3 207)
- Plus ou moins-value de cession		-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(992 681)	(4 004 558)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	III.33	(2 724 661)	(1 977 230)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(23 160)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	III.34	23 234	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 701 427)	(2 000 391)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	-
Actions propres		-	-
Encaissements provenant des emprunts	III.35	13 194 791	51 237 860
Encaissements provenant des subventions		-	-
Décassements pour remboursement des emprunts	III.36	(13 306 083)	(54 557 022)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(111 292)	(3 319 162)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	III.37	15 392	15 556
Variation de trésorerie		(1 804 646)	(1 299 439)
Trésorerie au début de l'exercice		(26 394 782)	(25 095 343)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.38	(28 199 428)	(26 394 782)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Continuité d'exploitation

La société a accusé une perte nette de 49.661.840 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 199.903.146 DT, soit 206.214.880 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, et malgré la réduction du capital à néant suivie, simultanément, d'une augmentation de capital en numéraire de 12.623.469 DT décidées par l'AGE du 28 juin 2017, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes de l'exercice 2016 en vue de se prononcer sur l'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Le passif exigible était, au 31 décembre 2016, supérieur de 167.319.683 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 199.903.146 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016, ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs ainsi que ses dettes fiscales et sociales dans les délais convenus ou légaux. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts successifs de la production suivis d'un arrêt total et continu de celle-ci depuis la fin du mois de mai 2016 et de protestations des employés de l'usine de M'saken. La fin du mouvement social à ladite usine et la reprise de la production ont eu lieu en date du 9 décembre 2016 après la conclusion d'un accord, avec la partie syndicale, au siège du ministère des affaires sociales.

Suite à l'acquisition par la société Africa Holding d'une quantité de titres STIP lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société, et à l'occasion de l'Offre Publique d'Achat initiée par la société Africa Holding en réponse à la décision du CMF du 24 août 2016 relative à la soumission de cette dernière à une OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, ce nouvel actionnaire majoritaire a exprimé ses intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines industriel (prévoyant un investissement matériel pour la production de nouvelles dimensions), financier (prévoyant le financement du cycle d'exploitation) et social (envisageant le départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de personnel technique qualifié). Ces axes s'insèrent dans le cadre d'un plan de restructuration qui fera l'objet de négociations avec les autorités compétentes. Un plan de sauvetage de la société a été établi en 2017.

Outre le déblocage des matières premières stockées au port pour non règlement des fournisseurs grâce à un financement en devises obtenu, au cours du 2^{ème} semestre 2016, auprès de la Banque de l'Habitat pour 3 700 000 DT (en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 2 000 000 DT), la STIP a pu bénéficier, au cours du 1^{er} semestre 2017, de 2 financements en devises supplémentaires auprès de la même banque pour 10 000 000 DT (en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 5 000 000 DT) et pour 2 000 000 DT. Par ailleurs, le nouvel actionnaire a procédé, en octobre et décembre 2016, à l'injection, conformément à la démarche convenue lors de la réunion ayant eu lieu au ministère de l'industrie en date du 29 juillet 2016, de la somme de 2 000 000 DT en compte courant associé pour faire face aux besoins de la société et a entamé, dans le cadre de la recherche d'un partenaire stratégique, les négociations avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour une prise de participation dans le capital. Ces négociations sont abouties à la signature, en juillet 2017, d'une lettre d'intention sur le partenariat envisagé.

D'un autre côté, la STIP est entrée en lock-out à partir du 22 mai 2017 pour une durée limitée à 2 semaines (la durée prévue était 3 mois) suite à un accord conclu à l'issue d'une réunion des partenaires sociaux le 2 juin 2017, et ce pour les raisons suivantes : d'abord, le non respect du cahier des charges organisant les opérations d'importation de pneus, ensuite, l'arrêt total des ventes de la société en raison de l'inondation du marché par les importateurs de pneus conjuguée avec l'importation anarchique et le commerce parallèle, et enfin, le refus de la demande de mise en chômage technique formulée par la société objet des deux réunions de conciliation en dates du 6 avril 2017 et du 4 mai 2017. L'usine de M'saken a été fermée, de nouveau, en juillet 2017, suite à la baisse de la production à moins de 5% de la production normale au cours du mois de juin.

Faute d'accès aisé et systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières, d'accords de rééchelonnement des échéances impayées des emprunts, d'un solutionnement des difficultés causées à la société par la concurrence déloyale provoquée par les importations anarchiques des pneus et par le commerce parallèle et d'un climat social serein et favorable pour la production et pour le développement de l'entreprise et à défaut de concrétisation d'un plan de restructuration de la société lui permettant de surmonter ses difficultés et de relancer son activité, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NC 15.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks (de matières premières, matières consommables, produits en cours et produits finis) sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Les pièces de rechange pouvant être utilisés de manière diversifiée constituent des stocks valorisés au coût d'achat. En revanche, les pièces de rechange spécifiques utilisés exclusivement pour des immobilisations non interchangeables sont traitées en tant qu'immobilisations conformément à la norme compte NC 05 relative aux immobilisations corporelles.

L'évaluation des stocks à leur valeur de réalisation nette doit aboutir à la constatation de toute dépréciation et perte éventuelle sur les stocks détenus par la société en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite. La valeur de réalisation nette des stocks est déterminée sur la base de l'hypothèse la plus vraisemblable de la valeur probable de réalisation des stocks dans des conditions normales de vente. Il est également tenu comptes des données connues après la clôture de l'exercice dans la mesure où ces données confirment les conditions existantes à la clôture de l'exercice.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, ces placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition tel que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus au coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Emprunts et charges d'emprunt

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NC 13 relative aux charges d'emprunt.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes de la société, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

Revenus

Les revenus provenant de la vente des produits fabriqués par la société sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources de la société par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources de la société par des tiers peut être mesuré de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente des produits fabriqués ou de l'utilisation des ressources de la société par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

Lorsque les intérêts comptabilisés en produits n'ont pas été encaissés à leur échéance, le recouvrement des intérêts futurs n'est plus censé être raisonnablement certain. De ce fait, les intérêts déjà constatés mais non encaissés font l'objet d'une provision pour couvrir les risques de non recouvrement. Les intérêts futurs ne seraient plus constatés en produits, mais plutôt dans un compte passif à mesure qu'ils sont courus.

III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 15 311 416 Dinars au 31 Décembre 2016 Dinars contre 14 418 216 Dinars au 31 Décembre 2015. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/16	
	31/12/2015	Acquisitions	Transferts	Sorties	31/12/2016	31/12/2015	Dotation 2016	Sorties		31/12/2016
IMMO. INCORPORELLES										
-Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
-Logiciels	704 514	625	-	-	705 138	(666 414)	(15 675)	-	(682 089)	23 049
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(724 562)	(38 135)	-	(762 697)	-
Sous-total (I)	8 471 273	625	-	-	8 471 897	(8 395 038)	(53 810)	-	(8 448 848)	23 049
IMMO. CORPORELLES										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(18 056 940)	(828 145)	-	(18 885 084)	6 007 286
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(614 171)	(12 793)	-	(626 964)	243 066
-Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 190 676)	(27 110)	-	(3 217 786)	123 769
-Matériel & outillages industriels	102 848 254	964 633	150 911	(219 483)	103 744 315	(99 548 508)	(659 103)	219 483	(99 988 128)	3 756 186
-Matériel & outill. industriels réévalués	37 454 318	-	-	-	37 454 318	(37 454 318)	-	-	(37 454 318)	-
-Matériel de transport (*)	1 731 131	-	-	-	1 731 131	(1 388 358)	(126 198)	-	(1 514 556)	216 576
-Matériel informatique	1 279 104	17 007	11 606	-	1 307 717	(1 135 067)	(40 433)	-	(1 175 500)	132 216
-Agencements, Aménagements& Installations	1 721 116	327 838	-	-	2 048 954	(1 020 820)	(109 382)	-	(1 130 203)	918 751
-Equipements de bureau	463 278	2 177	-	(495)	464 959	(425 200)	(5 818)	495	(430 524)	34 435
-En cours	1 206 787	1 443 713	(162 517)	-	2 487 983	-	-	-	-	2 487 983
Sous-total (II)	177 176 041	2 755 367	-	(219 978)	179 711 430	(162 834 059)	(1 808 982)	219 978	(164 423 062)	15 288 367
Total (I+II)	185 647 314	2 755 992	-	(219 978)	188 183 327	(171 229 097)	(1 862 792)	219 978	(172 871 911)	15 311 416

(*) Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de leasing. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur comptable nette de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	462 612	462 612
Amortissements cumulés	(246 020)	(153 498)
Valeur comptable nette	216 592	309 114

III.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 2 446 304 Dinars contre 4 513 165 Dinars au 31 Décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation SOMACOP (% de détention :99,99%)	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP (% de détention : 65,06%)	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 878	504 878
Prêts au personnel	70 364	93 598
Total brut	10 680 447	10 703 681
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	5 596 850	4 833 481
Provision pour dépréciation des titres SMTP	2 637 293	1 357 035
Total net	2 446 304	4 513 165

III.3.STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 28 779 421 Dinars contre 35 704 612 Dinars au 31 Décembre 2015 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières	12 831 503	8 875 276
Produits finis	5 829 461	17 299 047
En-cours de production de biens	3 159 052	2 222 932
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 080 976	8 269 443
Total brut	29 900 991	36 666 698
Provision pour dépréciation des MP	39 880	31 191
Provision pour dépréciation des produits finis	281 691	130 894
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	28 779 421	35 704 612

III.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 12 594 919 Dinars contre 22 691 439 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Clients ordinaires	437 046	4 083 664
Clients locaux, effets à recevoir	111 455	49 503
Clients, chèques en caisse	204 931	19 275 119
Clients douteux	39 103 232	15 877 756
Total brut	39 856 664	39 286 042
Provision pour dépréciation des comptes clients	27 261 745	16 594 604
Total net	12 594 919	22 691 439

III.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2016 à 10 831 417 Dinars contre 21 745 588 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs débiteurs	1 266 247	3 924 631
Personnel	81 795	57 381
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	6 269 832	5 872 308
Taxes sur le CA récupérable	2 553 010	5 425 415
Etat, TFP à reporter	143 788	216 729
Etat, avances en douanes	205 008	208 922
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 975 868	3 748 209
Société du groupe SMTP	1 224 009	1 131 217
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	65 112	62 507
Tunisie factoring	12 884	901 624
Charges constatées d'avance	231 605	153 955
Débiteurs divers	152 586	841 540
Total brut	16 546 059	22 908 753
Provision pour dépréciation des AAC	5 714 642	1 163 165
Total net	10 831 417	21 745 588

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 1 740 649 Dinars contre 114 807 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Placement courant	1 000 000	-
Intérêts à recevoir	10 258	-
Régies d'avances et accreditifs (supérieurs à 3 mois)	730 391	114 807
Total	1 740 649	114 807

III.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 2 196 317 Dinars contre 1 529 210 Dinars au 31 Décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Caisses	2 802	12 985
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	-	493 467
Chèques à encaisser	731 156	707 220
Banques	1 462 359	315 538
Total	2 196 317	1 529 210

III.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2016 un solde négatif de 199 903 146 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2015 de 150 229 906 Dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capitaux propres (3)	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 766 530	(65 974 334)	(104 929 000)	(1 429 514)	(147 245 611)
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/6/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement - Quote-part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
Solde au 31 décembre 2015	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 753 165	(67 403 848)	(104 929 000)	(2 970 929)	(150 229 906)
Affectation de résultat de l'exercice 2015 suivant la décision de l'AGO du 23/6/2016							(2 970 929)		2 970 929	-
Subvention d'investissement - Quote-part de l'exercice						(11 400)				(11 400)
Résultat net de l'exercice									(49 661 840)	(49 661 840)
Solde au 31 décembre 2016	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 741 764	(70 374 777)	(104 929 000)	(49 661 840)	(199 903 146)

(1) Le capital social est divisé en 4 207 823 actions d'une valeur nominale de 3 DT chacune.

L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

(3) Les autres capitaux propres sont constitués de la réserve spéciale de réévaluation légale de certaines immobilisations réalisée en 1996 pour 7 705 346 DT, des subventions d'investissement nettes pour 36 417 DT et d'autres compléments d'apport pour 1 DT. Les subventions d'investissement se détaillent comme suit :

	Valeur brute	QP inscrites au Rt	Valeur nette
Subvention d'investissement pour l'acquisition d'une chaudière (dans le cadre d'un plan d'action d'économie d'énergie)	64 000	61 333	2 667
Subvention d'investissement pour l'acquisition d'insert et de moules (dans le cadre d'une relation commerciale)	25 000	11 250	13 750
Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un palan (au titre des projets de santé et de la sécurité professionnelle)	25 000	5 000	20 000
Total	114 000	77 583	36 417

Toutes les conditions relatives à ces subventions ont été remplies et aucune éventualité relative à ces subventions n'est à signaler.

III.9. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élevaient au 31 Décembre 2016 à 41 757 051 Dinars contre un solde de 59 626 979 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit :

BAILLEURS DE FONDS	Durée	Franchise	Principal en début de période	Nouveaux emprunts de la période	Remboursements de la période	Principal en fin de période	Détail du solde en fin de période		
							à + d'un an	à - d'un an	impayés
CREDITS NON RENEGOCIES									
STB Crédit : 2 063027,120	15 ans	3 ans	2 063 027	-	-	2 063 027	-	85 959	1 977 068
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	2 372 171	-	-	2 372 171	-	148 261	2 223 911
STB Crédit : 3 358906,778	15 ans	3 ans	3 358 907	-	-	3 358 907	-	139 954	3 218 952
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	1 205 895	-	-	1 205 895	-	100 491	1 105 403
STB Crédit : 2372 546,236	15 ans	2 ans	2 326 920	-	-	2 326 920	-	182 504	2 144 417
STB Crédit : 2627 453,764	15 ans	2 ans	2 576 926	-	-	2 576 926	-	202 112	2 374 814
STB Crédit : 5000 000,000	7 ans	-	3 928 571	-	-	3 928 571	-	-	3 928 571
AIL Crédit leasing 1 (*)	3 ans		1	-	-	1	-	-	1
AIL Crédit leasing 2 (*)	3 ans		8 989	-	(8 987)	2	-	-	2
AIL Crédit leasing 3 (*)	3 ans		100 541	-	(40 424)	60 116	15 740	44 376	-
AIL Crédit leasing 4 (*)	3 ans		90 395	-	(33 549)	56 846	19 876	36 970	-
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	71 096			71 096	54 557	13 257	3 282
CREDITS RENEGOCIES									
ATTIJARI 3 398 135	5 ans		843 936	-	(84 439)	759 496	-	276 496	483 001
ATTIJARI 3 398 135			3 765 624	-	-	3 765 624	-	3 765 624	-
ATTIJARI 2 000 000			1 463 571	-	(228 534)	1 235 037	-	-	1 235 037
Amen Bank 7 035 000	10 ans	3 ans	5 959 059	-	(165 529)	5 793 529	3 972 706	993 176	827 647
Amen Bank 4 180 787			4 180 787	-	-	4 180 787	4 180 787	-	-
UIB 3 180 000	3 ans		2 031 667	-	(176 667)	1 855 000	-	971 667	883 333
UIB 2 289 000			2 289 000	-	-	2 289 000	-	2 289 000	-
BNA 13 806 000	10 ans		12 399 837	-	(127 833)	12 272 004	9 204 012	1 533 996	1 533 996
BNA 16 923 000	10 ans	1 an	16 923 000	-	-	16 923 000	13 162 332	1 880 334	1 880 334
BNA 5 000 000	7 ans		4 444 445	-	(185 185)	4 259 260	2 777 780	740 740	740 740
BNA 5 929 000	7 ans	1 an	5 929 000	-	-	5 929 000	3 388 000	847 000	1 694 000
BIAT3 160 000	3 ans		2 230 588	-	(929 412)	1 301 176	-	1 115 294	185 882
BIAT650 000			650 000	-	-	650 000	-	650 000	-
BFT 1 200 000	4 mois		300 000	-	(300 000)	-	-	-	-
BFT6 947 709	48 mois	4 mois	6 497 709	-	(463 179)	6 484 530	3 242 277	1 852 716	1 389 537
BFT 1 738 984			1 738 984	-	-	1 738 984	1 738 984	-	-
Total			90 200 646	-	(2 743 738)	87 456 908	41 757 050	17 869 928	27 829 929

(*) L'analyse des engagements locatifs liés aux contrats de leasing conclus par la société en sa qualité de preneur se présente par maturité comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
+ Paiements minimaux au titre de la location financement	125 180	223 852
à payer dans moins d'1 an	88 942	98 673
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	36 238	125 179
à payer dans plus de 5 ans	-	-
- Intérêts à courir	(8 218)	(23 926)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	116 962	199 926
à payer dans moins d'1 an	81 346	82 963
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	35 616	116 963
à payer dans plus de 5 ans	-	-

Les caractéristiques essentielles des contrats de leasing conclus par la société se présentent comme suit :

	AIL 1	AIL 2	AIL 3	AIL 4
Financement	70 161	160 988	125 477	105 986
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle	1	2	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers additionnels,
- La STIP n'a pas conclu de contrats de sous location.

III.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 845 149 Dinars contre 844 649 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	500	-
Total	845 149	844 649

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 7 738 982 Dinars contre 4 693 983 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour indemnités de départ à la retraite	3 196 189	2 955 953
Autres provisions pour risques et charges	4 542 793	1 738 030
Total	7 738 982	4 693 983

III.12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 9 108 937 Dinars au 31 Décembre 2016 contre 10 409 405 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
Fournisseurs locaux	4 574 500	3 081 977
Fournisseurs étrangers	371 213	613 767
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	-	-
Fournisseurs, effets à payer	85 862	2 849 772
Fournisseurs, effets impayés	2 481 219	17 607
Fournisseurs, factures non parvenues	1 139 413	3 420 886
Total des fournisseurs d'exploitation	8 652 208	9 984 007
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	312 180	280 849
Total des fournisseurs d'immobilisations	456 729	425 398
Total	9 108 937	10 409 405

III.13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 71 890 480 Dinars contre 62 486 554 Dinars au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Clients R.R.R. à accorder	9 862 018	9 105 782
Ristournes à rembourser à MAAP	1 747 515	1 566 026
Fonds social	825 613	824 597
Personnel	5 425 492	4 526 002
Etat, impôts et taxes	36 418 668	31 925 079
Société du groupe SMTP	81 131	72 705
Société du groupe AFRICA HOLDING	2 017 389	-
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	13 950 729	9 034 644
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	161 650	215 650
Produits constatés d'avance	119 846	4 223 533
Intérêts différés sur comptes courants associés	263 063	-
Autres créiteurs divers	197 440	172 610
Total	71 890 480	62 486 554

III.14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 142 462 989 Dinars contre 112 885 372 au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Échéances à moins d'un an sur emprunts	17 869 928	13 971 117
Échéances impayées	27 829 929	16 602 550
Emprunts courants	29 109 974	25 964 487
Intérêts courus	37 257 413	28 423 227
Banques et autres organismes financiers passif	30 395 745	27 923 991
Total	142 462 989	112 885 372

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 s'élèvent à 41 729 238 Dinars contre 88 744 267 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Ventes locales des produits finis	36 064 369	69 669 694
Ventes locales des produits intermédiaires	71 651	274 883
Ristournes sur ventes locales	(1 745 029)	(9 737 085)
Total des ventes locales	34 390 990	60 207 491
Ventes à l'export des produits finis	7 338 248	28 536 776
Total des ventes à l'export	7 338 248	28 536 776
Total	41 729 238	88 744 267

III.16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 251 864 Dinars contre 1 008 660 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Assurance, participation aux bénéfices	-	705 859
Revenus des immeubles	78 596	76 679
Ventes des déchets	86 466	133 831
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Résultat	11 400	13 365
Subvention d'exploitation	-	12 852
Autres produits (assistance et autres)	75 402	66 074
Total	251 864	1 008 660

III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 16 848 587 Dinars contre 53 239 751 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Achats de matières premières	18 198 555	42 077 066
Achats de fournitures et matières consommables	2 220 411	6 191 443
Achats non stockés de matières et fournitures	2 326 974	5 358 177
Variation de stocks des matières premières	(6 085 821)	(483 012)
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	188 468	96 077
Total	16 848 587	53 239 751

III.18. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice à 24 592 862 Dinars contre 26 691 141 Dinars au titre de l'exercice 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Salaires et primes	19 142 546	20 674 426
Charges sociales	4 555 772	4 973 138
Cotisations au fonds social	475 453	553 830
Frais de cantine	171 745	316 398
Médecine de travail	7 109	28 710
Indemnités de départ à la retraite	240 236	144 639
Total	24 592 862	26 691 141

III.19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 22 089 284 Dinars au titre de l'exercice 2016 contre 2 359 765 Dinars au titre de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 862 792	1 746 587
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	2 043 627	553 912
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	200 982	157 511
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	11 172 545	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	4 551 477	57 045
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 825 478	614 562
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(41 497)	(311 365)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(505 404)	(236 267)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(20 715)	(222 220)
Total	22 089 284	2 359 765

III.20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 3 736 680 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 contre 5 234 182 Dinars au terme de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Frais et commissions bancaires et de factoring	1 085 465	1 194 208
Primes d'assurances	1 621 335	1 580 050
Entretiens et réparations	118 808	341 196
Frais de gardiennage	11 139	17 480
Frais postaux et de télécommunication	111 878	119 581
Charges locatives	117 927	113 791
Frais de transport sur ventes	59 868	415 838
Missions et réceptions	45 218	83 983
Publicités, publications et relations publiques	15 935	276 302
Impôt et taxes	361 464	633 220
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	149 362	198 460
Formation professionnelle	65 705	201 590
Autres charges diverses ordinaires	(27 425)	58 483
Total	3 736 680	5 234 182

III.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 13 472 662 Dinars contre 12 096 639 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	3 433 183	2 802 198
Intérêts sur emprunts d'investissement	3 337 726	3 112 367
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	2 265 679	2 429 387
Intérêts sur crédits d'exploitation	144 744	735 226
Intérêts sur escomptes des effets à recevoir	141 194	177 930
Intérêts sur financement des exportations	529 089	796 040
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 925	32 130
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	3 853 001	1 747 289
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	-
Pertes et gains de change non réalisés	(151 700)	113 130
Pertes et gains de change réalisés	(102 028)	419 399
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(11 150)	(268 457)
Total	13 472 662	12 096 639

III.22. Produits des placements

Les produits de placements s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 10 258 Dinars contre une valeur nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Intérêts sur placements à court terme	10 258	-
Total	10 258	-

III.23. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 2 355 Dinars contre 3 005 675 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	-	3 000 000
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	2 355	5 675
Total	2 355	3 005 675

III.24. AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 293 220 Dinars contre 7 814 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	261
Pertes au titre de taxations d'office CNSS	289 497	-
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	1 500	-
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	2 223	7 553
Total	293 220	7 814

III.25. IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge comptabilisée par la société au titre de l'impôt sur les bénéfices correspond à celle exigible (courante) en vertu de l'application des règles de liquidation de l'impôt sur les sociétés.

L'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, calculé sur la base du minimum de perception, s'élève à 88 793 DT contre 149 866 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

III.26. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le détail des amortissements et provisions ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Dotations aux amortissements	1 862 792	1 746 587
Dotations aux provisions	20 794 109	1 383 030
Reprises sur provisions	(567 616)	(769 852)
Provisions pour IDR	240 236	144 639
Moins-value de cession	-	261
Total	22 329 521	2 504 665

III.27. VARIATION DES STOCKS

Le détail de la variation des stocks ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Stocks	29 900 991	36 666 698	6 765 706
Total	29 900 991	36 666 698	6 765 706

III.28. VARIATION DES CREANCES

Le détail de la variation des créances ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Clients et CR	39 856 664	39 286 042	(570 622)
Total	39 856 664	39 286 042	(570 622)

III.29. VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail de la variation des autres actifs courants ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Autres Actifs Courants	16 546 059	22 908 753	6 362 695
Total	16 546 059	22 908 753	6 362 695

III. 30. VARIATION DES PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le détail de la variation des placements et autres actifs financiers ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Placements et AAF	1 740 649	114 807	(1 625 842)
Total	1 740 649	114 807	(1 625 842)

III.31. VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Le détail de la variation des fournisseurs et autres dettes ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Fournisseurs d'exploitation	8 652 208	9 984 007	(1 331 799)
Autres passifs courants	71 890 480	62 486 554	9 403 926
Intérêts courus	37 257 413	28 423 227	8 834 186
Dépôts et cautionnements reçus	500	-	500
Total	117 800 601	100 893 788	16 906 813

III.32. TRANSFERT DE CHARGES

Le détail des transferts de charges figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Ecart de conversion/Crédits	513 041	25 714
QP des subventions d'investissement inscrite en résultat	(11 400)	(13 365)
Incidence de la variation du taux de change sur les LEL	(15 392)	(15 556)
Total	486 249	(3 207)

III.33. DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le détail des décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Acquisitions de l'exercice	(2 755 992)	(2 000 337)
Fournisseurs d'immobilisations au début de l'exercice	(425 398)	(402 291)
Fournisseurs d'immobilisations à la fin de l'exercice	456 729	425 398
Total	(2 724 661)	(1 977 230)

III.34. ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le détail des encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Prêts au personnel	70 364	93 598	23 234
Total	70 364	93 598	23 234

III.35. ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Le détail des encaissements provenant des emprunts figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Restructuration des emprunts bancaires non courants	-	11 886 693
Emprunts leasing	-	231 463
Financement des achats de matières premières	-	15 000 000
Financements en devises	8 443 087	4 731 404
Financement de stock	350 000	600 000
Préfinancement export	4 288 000	18 788 300
Lettre de crédit (impayée)	113 704	-
Total	13 194 791	51 237 860

III.36. DECAISSEMENTS POUR REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Le détail des décaissements pour remboursements d'emprunts figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Remboursement des emprunts bancaires non courants	(2 660 778)	(17 723 885)
Remboursement des emprunts leasing	(82 960)	(111 157)
Remboursement/Financement des achats de matières premières	-	(13 311 266)
Remboursements/Financements en devises	(3 636 845)	(4 033 914)
Remboursements/Financement de stock	(350 000)	(750 000)
Remboursements/Préfinancement export	(6 575 500)	(18 626 800)
Total	(13 306 083)	(54 557 022)

III.37. INCIDENCE DE LA VARIATION DU TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'effet de la variation du taux de change sur les liquidités détenues ou dues en monnaies étrangères est présenté dans l'état de flux de trésorerie d'une manière séparée et s'élève au 31 décembre 2016 à 15 392 DT contre 15 556 DT au 31 décembre 2015.

III.38. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2016 présente un solde créditeur de 28 199 428 Dinars contre un solde de même nature de 26 394 782 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2015. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Liquidités en banques	1 462 359	315 538
Espèces en caisses	2 802	12 985
Chèques à encaisser	731 156	707 220
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	-	493 466
Découverts bancaires	(30 395 745)	(27 923 991)
Total	(28 199 428)	(26 394 782)

IV. Note sur le résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de l'exercice	49 661 840	2 970 929
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4 207 823	4 207 823
Résultat par action	(11,802)	(0,706)

Le résultat par action (perte par action) ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

V. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet	57 412 737	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	305 484	ATB			
TOTAL	71 988 271				
2 - Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
• Cautions personnelles des propriétaires	15100 000				
Caution solidaire	1 000 000	SPG			
Caution solidaire	1 500 000	SPG			
Caution solidaire	3 000 000	SPG			
Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(136 669)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			(1 037)
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			(9 758)

Caution solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 364)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 128)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM			
Caution solidaire	1 000 000	TUNICOM			
• Cautions bancaires	134 880				
Cautions définitives et cautions d'avances reçues des fournisseurs	134 880	Divers fournisseurs locaux			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	3 350 000				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque sur une propriété sise à la Zone industrielle Charguia	1 700 000	STPCM			(1 386 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 364)
• Nantissements	700 000				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 386 092)
TOTAL	19 284 880				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 584 756	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT, STB			
• Caution définitive sur marché TRANSTU	54 790	BH			
• Caution bancaire au profit de la CNSS	90 000	BH			
• Caution bancaire au profit de la SNCFT	12 000	BH			
TOTAL	10 741 546				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	87 339 942
STB	17 832 418
BFT	8 223 514
Attijari BANK	5 760 158
AMEN BANK	9 974 316
UIB	4 144 000
BNA	39 383 264
BIAT	1 951 176
CNSS	71 096

VI. EVENTUALITES

1- L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

Au cours du 2^{ème} semestre 2016, et en raison des difficultés financières qu'elle a connues, la STIP n'a pas pu honorer certaines échéances de consolidation en principal et en intérêts. Toutefois, et jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers, la BIAT n'a pas mis en œuvre la clause résolutoire.

2- Les actes de consolidation et de restructuration de dette conclus, depuis quelques années, avec certaines banques, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard courus postérieurement à la date de mise en place desdits engagements, comportent une clause accordant à ces banques le droit de prononcer la déchéance du terme et de réclamer la totalité de la dette initiale après déduction des règlements effectués et majorée des intérêts correspondants.

Au cours de l'exercice 2016, et en raison des difficultés financières qu'elle a connues, la STIP n'a pas pu honorer certaines échéances de consolidation en principal et en intérêts. Toutefois, jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers, et à l'exception d'Attijari Bank, les autres banques concernées n'ont pas officiellement exercé le droit ci-dessus visé.

Il est actuellement impossible d'anticiper la position définitive des autres banques concernées au sujet de la déchéance du terme pouvant être contractuellement prononcée et, par conséquent, aucun engagement supplémentaire au titre des intérêts de retard pouvant être supportés n'a été constaté au passif du bilan arrêté au 31 décembre 2016.

VII. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées (autres que la rémunération des dirigeants)

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la société SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2016, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 1.787.297 DT (correspondant à la contrevaletur de 8.497.110 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2016 à 69.736.862 MAD, soit 15.826.781 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2016 à 30.352.159 MAD, soit 6.888.423 DT (converti au cours de clôture). Par ailleurs, le montant des avoirs à accorder à la SMTP au titre des pneus manquants s'élève au 31/12/2016 à 420.333 MAD, soit 95.394 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2016 a porté sur 23.741 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2016 pour la somme HT de 59.983 DT.
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2016 à 5.429.896 MAD soit 1.224.009 DT (convertie au cours de clôture), alors que le montant de la dette à payer à la SMTP Amine au titre de l'enregistrement d'un contrat s'élève au 31/12/2016 à 357.482 MAD, soit 81.131 DT (converti au cours de clôture).

b) Transactions avec la société SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2016, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 7.205.249 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2016, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 7.848.280 DT provisionnée à hauteur de 2.959.065 DT.
- L'octroi de 3 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2016, à la somme totale de 131.702 DT HTVA non encore servies à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2016, à ce titre, s'est élevé à 24.353 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2016 à la SOMACOP s'élèvent à 77.188 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2016 pour la somme HT de 4.724 DT

- La facturation, en 2016, pour un montant HTVA de 198.356 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2016, suite à la révision de l'assistance comptable à la hausse, se sont élevés respectivement à 15.960 DT et 27.132 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel de l'ancien directeur commercial de la STIP, recruté en 2015 et parti en 2016, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2016, à 5.320 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2016, à 15.960 DT.

c) Transactions avec la société SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2016 à ce titre s'est élevé à 54.243 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2016 se sont élevées à 37.318 DT.
- La facturation, en 2016, d'un montant de 4.788 DT relatif aux prestations d'assistance comptable fournies par la STIP à la SOMACOP Plus.

d) Transactions avec la société AFRICA HOLDING

- La création d'un compte courant associé au nom de la société AFRICA HOLDING pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la société et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Ce compte courant présente, au 31 décembre 2016, un solde créditeur de 2.000.000 DT. Les intérêts supportés par la société, en 2016, en rémunération de ce compte s'élèvent à la somme de 17.389 DT.

e) Transactions avec le nouveau PDG, M. Abdelkader Dridi

- La création d'un compte courant associé au nom de M. Abdelkader Dridi pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la société et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Aucune somme n'a alimenté ce compte courant en 2016 et, par conséquent, aucun intérêt n'a été supporté à ce titre.
- La garantie personnelle, par M. Abdelkader Dridi, à hauteur de 2.000.000 DT, d'un financement en devises de 3.700.000 DT accordé, en 2016, à la STIP par la Banque de l'Habitat en vue de débloquer les marchandises stockées au port pour non règlement des fournisseurs.

B- Rémunérations des dirigeants

I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations de l'ancien Président Directeur Général M. Riadh Berrjeb (en fonction du 1^{er} janvier 2016 au 7 septembre 2016). Le nouveau Président Directeur Général M. Abdelkader Dridi a renoncé, compte tenu de la situation financière actuelle de la STIP, à toute rémunération ou avantage en nature au titre de ses fonctions, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les rémunérations de M. Riadh Berrjeb comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 7 septembre 2016 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière (pour période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016) comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	122.367	40.931
TOTAL	122.367	40.931

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	15.088	0
TOTAL	15.088	0

VIII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu en date du 28 juin 2017 et a décidé, conformément aux dispositions de l'article 310 du code des sociétés commerciales, une réduction du capital à néant et une augmentation du capital en numéraire de 12.623.469 DT.

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 20 septembre 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

IX. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

<i>Produits</i>		<i>Charges</i>		<i>Totales</i>	<i>2016/2016</i>	<i>2016/2015</i>
Revenus nets, profits d'exploitation	41 001 100					
Produits stables		Décharge de provisions	0 533 400			
Produits exceptionnels						
Total	41 001 100	Total	0 533 400	- Production	11 401 616	91 066 691
- Amortissements	17 901 700	Amortissements	16 000 000	- Impairment coût d'acquisition	11 000 000	10 100 000
* Valeur nette comptable	24 099 400	Autres charges nettes	1 100 000			
Structure d'exploitation	0					
Total	24 099 400	Total	1 100 000	- Reprise provision dérivé	11 000 000	11 100 000
* Valeur nette brute	22 697 700	Impôts et taxes	301 000			
		Charges d'exploitation	00 000 000			
Total	22 697 700	Total	10 001 000	- Ecarts de provisionnement de coût d'acquisition	(11 000 000)	(9,7 000)
* Excédent brut d'exploitation	(10 000 000)	* Différence brute d'exploitation				
Autres produits financiers	2 000	Autres charges nettes	000 000			
Produits financiers	0	Charges financières	0 000 000			
Produits exceptionnels divers	0	Déficits net des opérations de gestion courantes	00 000 000			
		Impôts et taxes nettes	00 000			
Total	(10 000 000)	Total	10 001 000	- Différence des activités opérationnelles (1 an - 2)	(10 000 000)	(1 000 000)
* Résultat net d'exploitation courante		* Résultat significatif d'exploitation	(10 000 000)			
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles exceptionnelles		Différence de provisionnement comptable				
Total	0	Impôts et taxes exceptionnelles nettes				
		Total	(10 000 000)	- Différence net après provisionnement comptable	(10 000 000)	(1 000 000)

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion

6-A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

1- La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 49.661.840 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 199.903.146 DT, soit 206.214.880 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, et malgré la réduction du capital à néant suivie, simultanément, d'une augmentation de capital en numéraire de 12.623.469 DT décidées par l'AGE du 28 juin 2017, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes de l'exercice 2016 en vue de se prononcer sur l'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. La même note indique, également, que le passif exigible était, au 31 décembre 2016, supérieur de 167.319.683 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 199.903.146 DT au total de l'actif.

Comme il est indiqué à la note II.2 aux états financiers, cette situation, conjuguée aux autres points exposés dans la même note, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

2- La note VI aux états financiers qui souligne des incertitudes, consécutives à l'incapacité de la STIP à honorer en 2016 certaines échéances d'emprunts restructurés, se rapportant, d'une part, à la faculté de la mise en œuvre par la BIAT de la clause résolutoire stipulée dans l'acte de consolidation et de restructuration de sa créance et ayant donné à la comptabilisation, en 2014, d'un abandon des intérêts de retard s'élevant, à cette date, à la somme de 2.311.686 DT, et d'autre part, à la faculté de l'exercice par les autres banques, à l'exception d'Attijari Bank, ayant conclu avec la STIP des actes de consolidation et de restructuration de dettes, de leur droit contractuel de prononcer la déchéance du terme et de réclamer la totalité de la dette initiale après déduction des règlements effectués majorée des intérêts de retard correspondants.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 28 juillet 2016 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de

celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012, du 21 juin 2013, du 19 juin 2014 et du 25 juin 2015, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2016 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 4 octobre 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

Financial Auditing & Consulting

Fadhel JAOUA

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- L'augmentation du montant des frais d'assistance comptable facturés à la société SOMACOP de 1.000 DT par mois pour le porter, à partir du 1^{er} janvier 2016, de 700 DT à 1.700 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2016 la somme HTVA de 27.132 DT.
- La création d'un compte courant associé au nom de M. Abdelkader Dridi, nouveau PDG de la société, pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la société et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Aucune somme n'a alimenté ce compte courant en 2016 et, par conséquent, aucun intérêt n'a été supporté à ce titre.
- La création d'un compte courant associé au nom de la société AFRICA HOLDING, nouvel actionnaire majoritaire et administrateur, pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la société et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Ce compte courant présente, au 31 décembre 2016, un solde créditeur de 2.000.000 DT. Les intérêts supportés par la société, en 2016, en rémunération de ce compte s'élèvent à la somme de 17.389 DT.
- La garantie personnelle, par M. Abdelkader Dridi, nouveau PDG de la société, à hauteur de 2.000.000 DT, d'un financement en devises de 3.700.000 DT accordé, en 2016, à la STIP par la Banque de l'Habitat en vue de débloquer les marchandises stockées au port pour non règlement des fournisseurs.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont la plupart ont été

renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2016 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 3.337.726 DT et 2.194.457 DT.

- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2016 à cette filiale se sont élevées à 77.188 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2016 à ce titre s'est élevé à 24.353 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2016 la somme HTVA de 15.960DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel de l'ancien directeur commercial de la STIP, recruté en 2015 et parti en 2016, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2016, à 5.320 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2016, à 15.960 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2016, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 198.356 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2016 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 4.724 DT et 59.983 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2016 a porté sur 23.741 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations de l'ancien Président Directeur Général M. Riadh Berrjeb (en fonction du 1^{er} janvier 2016 au 7 septembre 2016). Le nouveau Président Directeur Général M. Abdelkader Dridi a renoncé, compte tenu de la situation financière actuelle de la STIP, à toute rémunération ou avantage en nature au titre de ses fonctions, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les rémunérations de M. Riadh Berreb comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,

✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 7 septembre 2016 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière (pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016) comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	122.367	40.931
TOTAL	122.367	40.931

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	15.088	0
TOTAL	15.088	0

Fait à Tunis, le 4 octobre 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Anis LAADHAR

Financial Auditing & Consulting
Fadhel JAOUA